

## **Proposition parlementaire de loi sur le métier infirmier : Une ouverture législative vers la reconnaissance des compétences avancées des IADE ?"**

Le Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes (SNIA) a pris connaissance avec intérêt (et une certaine surprise) de la version définitive de la proposition de loi relative au métier infirmier déposée par Madame Nicole DUBRÉ-CHIRAT et Monsieur Frédéric VALLETOUX, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 décembre 2024.

Nous saluons la réintroduction dans ce texte d'une disposition ouvrant, via une voie réglementaire, à la reconnaissance de la pratique avancée des infirmier(e)s-anesthésistes (IADE). Cette reconnaissance passe notamment par l'inscription de diplômes infirmiers en pratique avancée sur une liste arrêtée par le ministre de la Santé. Ce progrès témoigne d'une prise de conscience appréciable des enjeux liés à l'expertise unique des IADE et à leur rôle central dans le système de santé.

Toutefois, nous demeurons vigilants quant à l'interprétation et à la mise en œuvre réglementaire de cette proposition. En effet, l'exposé des motifs de l'article 2 manque singulièrement de clarté et semble limiter cette reconnaissance à une simple opportunité pour certains professionnels, au lieu de l'inscrire comme une avancée structurelle pour l'ensemble de la profession. Cette ambiguïté suscite des interrogations légitimes sur les véritables ambitions et la portée réelle de ce texte.

Pour le SNIA, cette proposition de loi constitue un pas significatif, mais encore insuffisant. Nous espérons que les débats parlementaires qui s'ouvriront autour de ce texte permettront d'établir des bases solides pour une reconnaissance législative complète et pérenne des compétences actuelles et futures des IADE. Il est crucial que ce cadre législatif soit ambitieux et à la hauteur des responsabilités toujours croissantes assumées par les infirmier(e)s-anesthésistes.

Nous appelons donc les parlementaires à transformer cette opportunité en une véritable avancée structurante. Une stratégie claire, cohérente et résolue pour la reconnaissance des IADE en pratique avancée est indispensable. Cette reconnaissance ne doit pas rester soumise aux incertitudes d'arbitrages réglementaires fluctuants.

Le SNIA reste pleinement mobilisé pour accompagner ce processus et défendre les aspirations légitimes des infirmier(e)s-anesthésistes à une juste considération de leur expertise, au service des patients et de la qualité des soins dans notre système de santé.

*Le Conseil du SNIA*